



SAINT-HIPPOLYTE

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 993-09-04**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement n° 993-09 sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 mars 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement n° 993-09-04 modifiant le Règlement n° 993-09 sur les ententes relatives à des travaux municipaux.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **5 avril 2022 à 19 h**, au Centre des loisirs et de la vie communautaire situé au 2060 Chemin des Hauteurs à Saint-Hippolyte. Le règlement projeté vise à amender le Règlement n° 993-09, tel qu'amendé, de façon à préciser le contenu de l'étude et du suivi hydrogéologique qui sera désormais exigé aux promoteurs de tout projet de développement, en complément au plan de gestion environnemental et au plan de gestion des eaux pluviales.

Au cours de cette assemblée, le Maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site web de la Municipalité au www.saint-hippolyte.ca, sous l'onglet « Règlements/Projets de règlements ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec le Service du greffe au 450-563-2505 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 23 mars 2022.

Marie-Ève Huneau, avocate
Greffière et directrice générale adjointe / am